

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Grand Casino Prilly SA

grand
casino
prilly

01 ACCÈS

- En entrant dans l'établissement, le client s'engage à respecter sans réserve le règlement intérieur et les règles du jeu dans leur version actuelle.
- La visite du Grand Casino Prilly SA est réservée aux personnes âgées de **18 ans révolus** qui ont prouvé leur identité en présentant une **pièce d'identité officielle valide** agréée par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), et qui ne sont pas soumises à une exclusion de jeu (Art. 80 LJA).
- Conformément aux dispositions légales, les informations d'accès sont enregistrées et peuvent être utilisées à des fins de clarification.

02 REFUS D'ACCÈS

- Le Grand Casino Prilly SA peut refuser l'accès sans avoir à se justifier.
- Le Grand Casino Prilly SA peut expulser un client du casino à tout moment, sans avoir à se justifier, notamment si un client enfreint le règlement intérieur ou les règles du jeu, ou si sa conduite donne lieu à des réclamations.

03 TENUE VESTIMENTAIRE ET VESTIAIRE

- Le port de vêtements et chaussures propres et soignés est impératif.
- les sacs volumineux doivent être déposés au vestiaire
- Les casques de moto doivent être déposés au vestiaire
- Il est interdit de porter des couvre-chefs, masques et déguisements empêchant l'identification.

04 COMPORTEMENT AU CASINO

- Chaque client doit se conformer aux instructions du personnel du Grand Casino Prilly SA.
- Sur demande, chaque client doit présenter sa pièce d'identité à tout moment.
- Une copie de la pièce d'identité est enregistrée par le Grand Casino Prilly SA.
- Si le droit à des jetons, tickets, crédits de jeu et autres n'est pas clair, le Grand Casino Prilly SA se réserve le droit de retenir les paiements à un client jusqu'à ce que la propriété soit clarifiée.
- Il est interdit aux clients d'apporter et d'utiliser des moyens techniques susceptibles de leur procurer, à eux, ou à des tiers, un avantage dans le jeu.
- Si le Grand Casino Prilly SA constate l'utilisation ou la présence de tels moyens techniques, il peut les saisir à des fins de conservation des preuves et les remettre à la police. Les gains ainsi obtenus ne donnent droit à aucun paiement.

04 COMPORTEMENT AU CASINO (SUITE)

- Dans les locaux du Grand Casino Prilly SA, il est interdit d'accorder des prêts et crédits aux clients, à titre professionnel.
- Les objets trouvés (notamment jetons, crédits de jeu, cartes et espèces laissés sur place) doivent être signalés au personnel du Grand Casino Prilly SA ou remis à la réception.
- Si le propriétaire de l'objet trouvé ne peut être identifié et ne se manifeste pas dans les trois mois suivants la date de la découverte, l'objet trouvé, d'une valeur minimale de **10.– CHF**, est signalé à la police communale pour publication.
- Il est interdit de prendre des photos ou de filmer à l'intérieur des locaux du casino. Les exceptions sont accordées par la direction.

05 RÈGLES CONCERNANT LES POURBOIRES

- Le Grand Casino Prilly SA verse **60 %** des pourboires à ses collaborateurs ; les **40 %** restants reviennent au casino.

06 PROTECTION DES DONNÉES

- Les collectes de données par le Grand Casino Prilly SA s'appuient notamment sur les fondements juridiques suivants: Loi sur les jeux d'argent (LJA), Ordonnance sur les jeux d'argent (OJA), Ordonnance du DFJP sur les maisons de jeux (OMJ-DFJP), Loi sur le blanchiment d'argent (LBA), Ordonnance sur le blanchiment d'argent CFMJ (OBA-CFMJ).

Collecte et traitement

- Le Grand Casino Prilly SA ne collecte que les données appropriées et adéquates à des fins de traitement, dont le casino a besoin pour ses activités commerciales, pour des raisons légales ou internes. Le Grand Casino Prilly SA ne transmet pas les données personnelles à des tiers sans leur accord, à moins qu'il ne soit tenu de transmettre les données en vertu d'une disposition légale ou d'une décision administrative. Dans le cadre de la conservation et la suppression, le Grand Casino Prilly SA veille à ce qu'aucun tiers illégitime n'ait accès aux données personnelles, ne puisse ni les consulter, ni les examiner. Les locaux où sont conservées les données personnelles sont protégés afin d'empêcher tout accès non autorisé.

Vidéosurveillance

- Conformément aux réglementations légales, les espaces publics ainsi que les abords extérieurs du Grand Casino Prilly SA font l'objet d'une surveillance vidéo et audio, et les enregistrements sont conservés pendant un certain temps.

07 TRANSACTIONS ET RELATIONS D'AFFAIRES

- Toutes les transactions et relations d'affaires au sein du Grand Casino Prilly SA sont soumises aux dispositions de la loi sur les jeux d'argent et la loi sur le blanchiment d'argent.
- Le Grand Casino Prilly SA est tenu légalement d'enregistrer les nom, prénom, date de naissance et nationalité des clients ainsi que la transaction, et de créer une copie de sa pièce d'identité, lorsque les transactions des clients atteignent le seuil légal ou qu'il existe certaines relations commerciales entre les clients et le Grand Casino Prilly SA («Identification»).
- Le Grand Casino Prilly SA peut à tout moment exiger de tout client une déclaration indiquant l'ayant droit économique des fonds apportés.
- Le Grand Casino Prilly SA peut à tout moment exiger de tout client des renseignements relatifs à sa personne ou à son activité professionnelle, et demander les pièces justificatives afférentes.
- Le Grand Casino Prilly SA ne confirme ni les gains ni les mises.

08 JACKPOTS

- Si un gagnant ne peut être clairement identifié, le gain affiché est réparti entre tous les joueurs ayant déclenché le jackpot.

09 GÉNÉRALITÉS

- Le Grand Casino Prilly SA n'accorde aucun emprunt, crédit ou avance.
- D'une manière générale, le Grand Casino Prilly SA décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels des clients.
- Il est demandé à chaque client de ne quitter une machine à sous qu'après avoir encaissé ses gains ou crédits de jeu, ou lorsqu'il ne reste plus de crédit sur la machine.
- Les réservations d'appareils ne sont pas autorisées, et sauf pour des raisons exceptionnelles faisant l'objet d'une autorisation préalable de la direction du Grand Casino Prilly SA.
- Si un client joue sur plusieurs machines à sous, elles doivent être libérées dès qu'un autre client en fait la demande.
- Seuls les jetons et plaques du Grand Casino Prilly SA doivent être utilisés sur les tables de jeu.
- Il est interdit d'entrer dans le casino avec de la nourriture et des boissons.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les clients du Grand Casino Prilly SA non autorisés à jouer ne peuvent prétendre ni au versement d'un gain ni à la restitution de leur mise perdue.
- Si un dysfonctionnement survient sur une machine à sous sans faute grave de la part du Grand Casino Prilly SA, ce dernier peut refuser au client le versement ou le crédit des gains ou crédits de jeu liés au dysfonctionnement.